



Déclaration SNES-FSU Mayotte CAPL Classe Exceptionnelle et échelon spécial du 02 juillet 2019

Nous sommes réunis aujourd'hui pour examiner les propositions d'accès à la classe exceptionnelle et à l'échelon spécial dans le futur rectorat de Mayotte. Nous tenons à remercier la DPE 2 pour l'envoi des documents dans des délais permettant la préparation collective par nos commissaires paritaires. Nous formons le vœu et posons l'exigence qu'il en soit ainsi pour tous les instances paritaires ou non, A minima le règlement intérieur prévoit l'envoi des documents 8 jours à l'avance. Puisse-t-il être respecté !

Dans le cadre de la mise en œuvre du PPCR, un troisième grade, la «Classe Exceptionnelle» a été créé en 2017. Tout en continuant à revendiquer un rythme de carrière unique sans obstacle de grade, le SNES a approuvé le PPCR car il y a vu la possibilité d'une translation vers le haut des carrières et des salaires. Cela permet ainsi de répondre en partie aux fortes attentes de revalorisation salariale de la profession alors que celle-ci est inexistante depuis des années, à condition bien sûr que ce nouveau grade constitue un débouché de carrière pour tous.

Ce n'est pas le cas aujourd'hui.

Deux viviers

La division en deux viviers, qui ne correspond pas à la structure de nos corps enseignants, la composition du vivier 1, le fait que les appréciations du Recteur soient contingentées, risquent au contraire d'amplifier les inégalités de carrière. En tant qu'élus SNES, et en accord avec nos mandats, nous nous attacherons tout au long des années à venir à transformer ces modalités d'accès à la classe exceptionnelle afin de permettre la nomination du plus grand nombre.

Vivier 1

A Mayotte, la perte de capacités de promotions (29 promus pour 39 au contingent) dans ce vivier confirme notre position selon laquelle il faut élargir les fonctions permettant d'être éligibles à cette première voie. Dans ce cadre le SNES Mayotte revendique le classement de l'exercice à Mayotte depuis 2014 comme entrant dans les conditions d'exercice difficile ouvrant l'accès à la voie 1. Ce serait d'ailleurs un élément permettant d'augmenter l'attractivité de Mayotte.

Contexte national de lutte

Cette commission siège, comme toutes depuis la rentrée d'août, dans un contexte national de luttes contre les différentes réformes qui touchent l'Education Nationale : réforme du lycée, du bac, de la Fonction Publique, et ceci face à un gouvernement fermé à toutes les demandes de discussions, sourd aux revendications, autoritaire dans sa volonté de transformer en profondeur notre système. Cette attitude a poussé à bout un grand nombre de collègues, de lycéens, d'organisations syndicales tout au long de l'année, et a débouché au mois de juin sur l'appel à la grève lors des surveillances du bac et du brevet d'une large intersyndicale.

Destruction de la fonction publique

Nous combattons également le projet de loi dit «de transformation de la Fonction Publique» dont les dispositions prévues ne sont ni plus ni moins qu'un projet de destruction du Statut général et des services publics. La stratégie mise en œuvre est classique: assèchement des ressources et réduction des moyens de fonctionnement des missions de service public facilitant ensuite la privatisation.

S'ajoutent à cela deux nouveaux outils: le contournement du principe de recrutement par concours, et la casse des droits des personnels. Sur ce dernier point, tous les éléments qui apportent des garanties aux personnels, et donc aux usagers du service public, contre l'arbitraire, l'opacité en matière administrative et les passe-droits qui vont avec, sont attaqués. Les dispositions prévues sur les commissions comme celle-ci en sont emblématiques. Le paritarisme, c'est pourtant la concrétisation de la démocratie sociale au sein de l'Etat, dans une République qui de par sa constitution se veut sociale. Face à ce qui constitue une régression historique, l'ensemble des syndicats nationaux de la FSU appellent tous les fonctionnaires à continuer à rester vigilants, à se mobiliser et à se préparer à toutes les formes d'actions nécessaires afin de faire reculer le projet actuel. L'action doit reprendre dès la rentrée.